

Membres du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées,

J'écris le présent mémoire pour partager mon histoire personnelle relative à la perte de mon fils, Tristan Dunning Chadwick, et pour proposer ma candidature à titre de témoin potentiel pour prendre la parole devant votre comité au sujet de la motion M-110. Le 30 mai 2014, mon mari et moi avons perdu notre beau petit garçon, Tristan, près de la gestation à terme (35 semaines). Cela s'est produit lors de mon dernier jour de travail avant le début de mon congé de maternité. En raison de cette perte tragique, j'ai eu des problèmes de santé mentale qui ont causé beaucoup de douleur à ma famille. Par suite du décès de mon fils, on m'a diagnostiqué un trouble dépressif majeur, un trouble anxieux continu avec crises de panique et un trouble de stress post-traumatique partiel. Avant cette perte, je n'avais aucun problème de santé mentale et je vivais de façon saine. Ces problèmes de santé et la perte de mon fils ont bouleversé mon monde. Mon mari a connu une période de dépression et notre fille, Paityn, qui avait 3 ans à l'époque, était traumatisée. Depuis la perte de mon fils, j'ai travaillé de façon proactive pour stabiliser ma santé mentale et faciliter mon deuil.

Trois mois après la perte de notre fils, nous avons choisi d'essayer de procréer un nouvel enfant, parce que je savais que si nous ne le faisons pas rapidement, j'aurais trop peur d'essayer à nouveau de tomber enceinte. Nous avons eu de la chance et je suis tombée enceinte deux mois plus tard. Pendant ma grossesse, j'étais en congé de maladie, car je n'étais pas prête à retourner au travail en raison de ma santé mentale. Lorsque mon médecin de famille, mon psychiatre et mes conseillers ont été mis au courant de ma grossesse, on m'a fortement conseillé de ne pas retourner au travail avant d'accoucher pour protéger ma santé mentale et mon bien-être. Cette décision reposait principalement sur la nature médicale délicate de ma grossesse, mon bien-être émotionnel et le fait que je travaillais comme conseillère en matière de comportement auprès des enfants. Comme je ne suis pas retournée au travail pendant ma grossesse, je n'ai pas été en mesure de satisfaire aux exigences de l'assurance-emploi (AE), c.-à-d. accumuler 600 heures de travail pour avoir droit à un congé de maternité. En avril 2015, j'ai téléphoné au Centre Service Canada pour faire examiner ma demande de prestations d'assurance-emploi en ce qui concerne l'utilisation de la partie de mon congé de maternité lié à mon fils Tristan. Par ailleurs, j'ai rencontré Randy Kamp, député fédéral de Pitt Meadows, Maple Ridge et Mission, en Colombie-Britannique. Il m'a aidé à faire des recherches sur mes droits et m'a fourni une lettre d'appui outre les lettres d'appui de mon équipe médicale.

J'ai toujours travaillé et je suis membre active de la société. Je n'avais eu recours à l'assurance-emploi qu'aux fins du congé de maternité pour mon premier enfant (Paityn Chadwick). J'avais cotisé à mes prestations d'assurance-emploi dans le cadre de mon emploi au cours des 16 dernières années (de 1998 à 2014). Je croyais fermement que j'avais accumulé mes heures de congé de maternité au fil des nombreuses années pendant lesquelles j'avais cotisé à l'assurance-emploi. Dans la demande relative à mon fils, j'ai travaillé plus du double des 600 heures exigées; j'avais ainsi accumulé plus de 1 219 heures assurables. J'estimais que ces heures auraient dû être prises en compte dans une demande subséquente de congé de maternité. Les 35 semaines restantes (congé parental) de la demande relative à mon fils auraient dû m'être accordées pour mon enfant subséquent, parce que je n'étais pas en mesure de retourner au travail à ce moment-là. Le

30 juin 2015, j'ai eu ma jolie fille, Kailey, un mois après l'expiration de la demande relative à mon fils, le 30 mai 2015. Un représentant de Service Canada m'a dit que je ne pouvais pas avoir accès aux 35 semaines de congé parental en raison de l'expiration de la demande. Il m'a dit que si j'avais eu ma fille avant l'expiration de la demande, j'aurais pu obtenir une prolongation de trois mois. Je me suis battue pour faire reporter la date limite de présentation des demandes et éliminer la date limite pour obtenir les prestations d'AE. Malheureusement, mon appel a été rejeté et l'on m'a dit qu'il faudrait modifier la loi avant de pouvoir envisager des situations comme la mienne. Cette réponse m'a exaspérée et j'avais l'impression d'être punie parce que mon fils était mort. Tout cela semblait très injuste et rendait très difficile mon cheminement vers la guérison ainsi que celui de ma famille. La situation a également causé des difficultés financières inutiles. Même si je n'ai pas eu droit au soutien de l'assurance-emploi, j'ai continué à travailler fort sur mon cheminement vers la guérison en recevant des services constants de counseling, en suivant des cours sur l'anxiété et la dépression et en payant pour du soutien thérapeutique, comme la massothérapie et le yoga thérapeutique. Il m'était important de surmonter mon chagrin d'une manière saine et de m'en sortir afin d'être là pour ma famille. Après le rejet de mon appel, je suis retournée au travail lorsque ma fille avait deux mois. Je trouvais cela très injuste, car j'avais travaillé si fort pour obtenir mes heures de congé de maternité pendant ma grossesse de mon fils. J'avais l'impression d'avoir été victime de discrimination parce que mon fils était mort. Je me sentais dépossédée de pouvoir passer du temps avec ma nouvelle-née et j'estimais que je n'avais pas le choix de retourner au travail.

J'avoue avoir la passion de reprendre le combat et d'aider à modifier la législation pour les futures familles endeuillées. Blake Richards a tendu la main à l'organisation Empty Cradle Bereaved Parents Society et c'est là que j'ai entendu parler de la motion M-110. J'ai immédiatement contacté Blake Richards, parce que je voulais participer à cette merveilleuse initiative. J'ai finalement retrouvé de l'espoir que nos voix seront entendues et que le décès de mon fils pourrait avoir une incidence positive pour aider les futures familles endeuillées dans leur cheminement de guérison. Depuis, j'ai participé à deux téléconférences avec Blake Richards, son équipe ainsi qu'avec des défenseurs des droits des parents et des médecins praticiens de partout au Canada. J'ai travaillé activement à la collecte de signatures pour la pétition en faveur de la motion M-110 et j'ai été en mesure d'en recueillir plus de 200 à ce jour. J'ai pu compter sur deux médecins praticiens, soit le D^r Lampen (obstétricien et chef du service de chirurgie) et Alexandra Lihou (conseillère clinique autorisée) qui ont joué un rôle important dans mon cheminement vers la guérison, pour signer la pétition en faveur de la motion M-110 et offrir de témoigner devant le comité le cas échéant.

J'aimerais qu'un certain nombre de changements soient apportés à la loi en ce qui concerne la façon dont les parents endeuillés reçoivent de l'aide pendant leur période de perte et de deuil.

- Que les parents puissent recevoir automatiquement un congé de deuil après la perte de leur enfant. Qu'il n'y ait aucune restriction quant au nombre de fois qu'une famille peut toucher cette prestation. Un tel soutien peut aider à alléger les difficultés financières d'une famille pendant la perte.
- Que les familles aient accès à des services de counseling rémunérés en temps opportun.

- Que les parents qui ont un enfant subséquent et qui ne sont pas en mesure de retourner au travail pendant leur grossesse aient accès à la partie du congé parental de leur demande antérieure de congé de maternité pour laquelle ils ont été approuvés avant le décès de leur enfant.
- Que l'assurance-emploi permette à un proche de tenir lieu de personne-ressource auprès de l'AE au nom de la mère qui a perdu un enfant. Au début de mon deuil, c'était très douloureux pour moi de parler du décès de mon fils. Mon mari et moi avons dû faire de nombreux appels à l'assurance-emploi pour les aviser du décès de notre fils afin qu'ils puissent mettre fin à la partie de notre demande qui concerne le paiement du congé parental. Il y a eu de nombreuses fois où je ne pouvais pas parler physiquement, alors j'avais demandé à mon mari de parler en mon nom et l'on nous a dit chaque fois que mon mari ne pouvait pas parler en mon nom. Je sentais que c'était là une exigence cruelle et inhumaine que l'on m'imposait.
- Que Service Canada mette à jour son site Web afin de fournir un numéro direct à appeler et une liste des ressources auxquelles une famille peut avoir accès en cas de besoin.

Depuis le décès de mon fils, j'ai développé une passion pour aider d'autres familles endeuillées en ces temps difficiles. Après mon adhésion à la Empty Cradle Bereaved Parents Society en 2014, je me suis rapidement proposée pour faire partie du conseil d'administration. J'assiste à des réunions mensuelles de soutien pour me souvenir de mon fils et aider d'autres familles endeuillées. J'ai communiqué avec le service de maternité de mon hôpital local pour proposer mes services aux autres parents endeuillés qui ont perdu un enfant. Ma famille et moi avons fait don d'un berceau à notre hôpital local à la mémoire de notre fils, pour permettre aux familles endeuillées de passer plus de temps avec leur bébé perdu à la naissance. Avec l'hôpital local, je termine actuellement un autre projet dans le cadre duquel je crée des boîtes à souvenirs qui sont données aux parents endeuillés. Participer à toutes ces initiatives est ma façon d'honorer la mémoire de mon fils et de faire une différence positive dans la vie des gens. Mon fils n'a pas eu l'occasion de respirer dans cette vie, mais son incidence sur la mienne, sur ma famille et sur la communauté est plus grande que je n'aurais pu l'imaginer. Ce serait un grand honneur et un privilège si j'étais choisie pour jouer le rôle d'un des parents défenseurs et parler de vive voix devant votre comité permanent. Même si je ne suis pas choisie, j'espère que mon expérience vous aidera à prendre la bonne décision pour les futures familles endeuillées. Sachez que la participation à la motion M-110 aura des répercussions positives sur la société. Je suis très enthousiaste à l'idée de voir le résultat des discussions qui auront lieu au cours des prochains mois.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer directement avec moi par téléphone au 604-910-5995 ou par courriel à nicole@achievesd.ca. Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire mon mémoire.

Cordialement,

Nicole Chadwick